

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 novembre 2022, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 19 / 2022**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal n°18 du 31 octobre 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Sandrina da Silva Antunes et sa fille Gabriela Antunes da Silva
  - Mme Bibiana Pose Rial et ses enfants Lara et Gael Quintans Pose
6. Message au Corps électoral concernant la demande de crédit de Fr. 13'500'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers
7. Modification du règlement concernant le montant des indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations et tableau des modifications
8. Règlement concernant les restrictions d'illumination des enseignes et vitrines
9. Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)
10. Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable
11. Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'800'000.- (HT) pour la réalisation de nouvelles stations transformatrices
12. Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'200'000.- (HT) pour le déploiement des stations de recharge publiques pour véhicules électriques à Delémont
13. Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 400'000.- (HT) pour le développement et la gestion des compteurs électriques
14. Crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 300'000.- (HT) pour la mise en conformité, l'entretien et le déploiement du système Smart-Meter du parc des compteurs de gaz naturel
15. Demandes de crédit pour des investissements à réaliser en 2023 (limite de Fr. 20'001.- à 200'000.-)
16. Dépassement budgétaire de Fr. 220'000.- en 2022 pour l'octroi d'une subvention complémentaire destinée à la réalimentation des fonds propres de la Fondation Clair-Logis
17. Réponse à la motion 5.08/21 - « De l'énergie renouvelable par et pour les Jurassiens, également avec nos déchets verts », PS, M. Marc Ribeaud
18. Réponse à la motion 5.09/21 - « Chauffer les terrasses des restaurants de manière exceptionnelle, et avec une approche durable », PCSI, M. Alexandre Kaiser
19. Divers

## 1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

**Mme Gaëlle Frossard**, présidente, salue les personnes présentes et fait part de quelques communications : les inscriptions sont encore possibles à la fin de cette séance pour le souper du Conseil de Ville du 12 décembre ; le Groupe Nicaragua vendra son traditionnel calendrier à la sortie de cette salle ; le Bureau a décidé tout à l'heure de n'entamer le traitement d'aucun point de l'ordre du jour au-delà de 22h30.

## 2. APPEL

38 membres sont présent-e-s.

### **Conseil de Ville**

Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Pascal **Domont**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Magali **Rohner** et Mme Pauline **Rais**, scrutatrices.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Jérôme **Corbat**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Payman **Khandouzi**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

### Sont excusé-e-s et remplacé-e-s

M. Iskander Ali est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Mme Marie Blandino est remplacée par M. Ignace **Berret**

M. Vincent Nicoulin est remplacé par Mme Hevin **Cevik**

M. Jean-François Gigon est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

M. Laurent Crevoisier est remplacé par M. Julien **Paratte**

Mme Sophie Chevey-Schaller est remplacée par Mme Zoé **Scrima**

### Sont excusé-e-s

Mme, M. Patrick Claude, Gaëtan Farron, Tania Schindelholz

### **Conseil communal**

- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière

Mme Catherine **Friedli**, secrétaire parlementaire

M. Roland **Moritz**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL N°18 DU 31 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal n° 18 du 31 octobre 2022, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente :

### 9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/22 - "UN PLAN CANOPÉE POUR RENFORCER LA PRÉSENCE DES ARBRES EN VILLE", PS, M. MAËL BOURQUARD

**DÉCISION** : la motion 5.11/22 - "Un plan canopée pour renforcer la présence des arbres en ville", PS, M. Maël Bourquard, est acceptée par 22 voix contre ~~22~~ 15, avec une abstention.

## 4. QUESTIONS ORALES

**Mme Gaëlle Frossard**, présidente, rappelle les temps de parole, une minute pour poser la question et deux minutes pour y répondre.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, demande quand le Conseil de Ville pourra à nouveau statuer sur un crédit pour la passerelle de Morépoint, dont la variante en bois est à l'étude.

**M. Emmanuel Koller** répond que le dossier est en *stand-by* en raison du chantier Delémont Marée Basse et s'en excuse.

**Mme Florine Jardin** est satisfaite.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande si une tournée spéciale de ramassage des déchets qui, petits tas par petits tas, s'amoncellent et finissent par former de très gros tas dans certaines rues, pourrait être organisée.

**M. Emmanuel Koller** veillera à ce que son Département passe en revue les endroits où les déchets s'accumulent et trouve une solution pour l'évacuation de ces petits tas qui deviennent grands.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, pose la question de l'utilité des places de parc à 90 minutes en Vieille Ville. Elle juge que la place de l'Étang est là, avec sa première heure gratuite, pour les personnes valides et souhaite voir se développer les places à 15 minutes, les places pour handicapés ainsi que deux places de dépose-minute devant le kiosque, côté nord de la rue, et devant la pharmacie du Tilleul. Elle demande enfin si les artisans disposent d'autorisations spéciales pour leurs véhicules lorsqu'ils travaillent par exemple à la rue du 23-Juin.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond que les clients des commerces utilisent certes les places à 90 minutes, mais aussi fréquemment les commerçants eux-mêmes. Pour lutter contre ces voitures-ventouses, une idée, qu'il doit encore soumettre à l'ensemble de ses collègues, pourrait consister à équiper les places – à 15 ou 30 minutes, peu importe – d'un dispositif automatique de gestion des temps de parcage et de reconnaissance des plaques qui permet de verbaliser systématiquement les automobilistes en infraction.

**Mme Jeanne Boillat** est satisfaite.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, observe que deux maisons familiales vont être construites sur une parcelle de la rue des Pèlerins où prospèrent une trentaine d'arbres et des haies vives. Elle demande si cette perte de biodiversité sera compensée par d'autres plantations ou par le versement d'une contribution au fonds communal pour les arbres, si la Commune conseille le maître d'ouvrage pour préserver au maximum les plantations existantes et si la Commission nature et paysage a été nantie de ce projet.

**M. Emmanuel Koller** confirme le projet de construction et mentionne une analyse du bureau Biotech qui préconise le maintien d'une dizaine d'arbres et le remplacement d'une dizaine d'arbres supplémentaires à cet endroit. Il ne peut pas répondre ce soir sur l'aspect de la compensation financière et ne pense pas que la Commission nature et paysage ait été nantie du dossier.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder** est partiellement satisfaite.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, évoque une autre passerelle, celle qui enjambe les voies CFF vers le quartier sud et qui doit être remplacée en raison de sa vétusté. Il aimerait connaître l'échéancier précis des travaux, avant qu'une grosse tuile se produise.

**M. Emmanuel Koller** annonce qu'un jury d'experts conduit par les CFF a examiné la semaine dernière les 22 projets reçus. Le Conseil communal ne connaît cependant pas encore son choix. Une fois le lauréat connu, ce sont les différentes procédures qui occuperont l'année 2023, avec l'élaboration d'un cahier des charges, d'un avant-projet, d'un projet et d'un devis. Le coût de cette réalisation est évalué à 10 millions de francs.

**M. Patrick Frein** est satisfait.

**M. Gabriel Villemin**, Alternative de gauche, veut savoir si la Municipalité a accordé un quelconque soutien, sous forme de permis de construire ou de subvention, aux *fan zones* de la Coupe du monde de football.

**M. Claude Schluchter** répond par la négative pour les permis et oui pour les subventions. Le Conseil communal a refusé toute autorisation de *fan zones* dans l'espace public. Mais deux *fan zones* privées, à la Croisée et au Comptoir, ont bel et bien reçu un soutien de la Municipalité. Cet engagement avait été pris il y a deux ans pour l'Euro 2020, avant le Covid et tout ce qui s'est ensuivi, et il a été maintenu pour ne pas pénaliser des organisateurs locaux qui se sont relevés après la crise sanitaire.

**M. Gabriel Villemin** est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**DÉCISION :** les promesses à l'indigénat communal de

- Mme Sandrina da Silva Antunes et sa fille Gabriela Antunes da Silva
  - Mme Bibiana Pose Rial et ses enfants Lara et Gael Quintans Pose
- sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE CRÉDIT DE FR 13'500'000.- EN FAVEUR DE LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE SUR LE SECTEUR DES ARQUEBUSIERS

**M. Emmanuel Koller** demande une prolongation du temps de parole.

**DÉCISION :** la prolongation du temps de parole est acceptée.

**M. Emmanuel Koller** développe les arguments qui plaident en faveur de cet important projet, en commençant par la clause du besoin. La population de Delémont est stable, pourtant on a besoin d'une école primaire, pourquoi ? Parce que l'école actuelle, avec ses quatre classes, est vétuste. Parce qu'au Gros-Seuc, des classes spéciales sont établies dans des containers. Parce qu'au Château, certaines classes n'ont pas des normes de surfaces conformes. Voilà pour la clause du besoin. La localisation ensuite. Pourquoi là ? Parce que bon nombre des 260 futurs élèves fréquentent déjà l'école des Arquebusiers ou celle du Château. Seuls ceux qui fréquentent les containers du Gros-Seuc devront de fait se déplacer davantage. L'endroit est donc bien choisi du point de vue de la mobilité. Le bâtiment utilisera largement le bois de la Bourgeoisie et sera aligné avec la rue des Arquebusiers. Il sera en harmonie avec les éléments du plan spécial, parc urbain, parking, logements, qui sera discuté dans le courant du premier trimestre 2023. Les deux dossiers, plan spécial des Arquebusiers et demande de permis de construire pour l'école, ont été développés et seront déposés en même temps au mois de janvier, avant la votation populaire du mois de mars, afin de ne pas perdre de temps. Pour ce qui est du stationnement, le parking actuel sera redimensionné, de 251 à 185 places, un nombre suffisant selon les comptages d'UETP. Les variantes en souterrain ou en silo pourront être débattues lors du débat sur le plan spécial. Si des oppositions à ce plan spécial devaient émerger, elles n'empêcheraient pas la construction de l'école, qui a reçu un écho favorable du voisinage. Le coût estimé est de 13,5 millions de francs, gonflé par l'inflation, la hausse du prix des matériaux et la démolition de l'abri PC. Le Département étudie la possibilité de trouver des locaux vides en ville pour les quatre classes actuelles des Arquebusiers pendant les travaux, ce qui éviterait la coûteuse location de containers. La subvention cantonale pour une école primaire est de 20% du total. La charge annuelle pour la Commune est estimée à 562'000 francs, soit 220'000 francs d'amortissements et 342'000 francs d'intérêts. Les trois commissions concernées ont approuvé ce crédit et le Conseil communal soutient le projet.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande une prolongation du temps de parole.

**DÉCISION :** la prolongation du temps de parole est acceptée.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relaie le mécontentement de certains voisins, qui placardent le slogan « Touche pas à mes Arquebusiers » et qui s'étaient déjà manifestés lors du vote sur le crédit d'étude. Leur crainte est de se trouver face à un bâtiment finalement plus proche qu'attendu et qui pourrait dans le futur grandir d'un étage. Ils ont le sentiment que les doléances exprimées en consultation n'ont pas été entendues et il y a fort à parier qu'ils n'en resteront pas là. Peut-être faudrait-il revoir la distance prévue entre la route et le bâtiment et publier le projet en incluant un possible étage supplémentaire. M. Chételat est quant à lui énervé par la suppression d'une grosse soixantaine de places de parc au Gros Pré et, surtout, par la métamorphose possible du parking souterrain en silo à voitures. Le message au corps électoral fait fi de la proposition du PLR, pourtant acceptée lors du débat sur le crédit d'étude. Ce message, qui est un message du Conseil de Ville, pas du Conseil communal, encore moins de l'administration communale, donne l'impression qu'à Delémont, c'est l'administration qui commande et pas le politique. Le conseiller de Ville dit encore son agacement face aux coûts qui sont passés de 11,7 à 13,5 millions de francs et son étonnement de voir une école s'ériger à l'ouest alors que la ville se construit à l'est. Le groupe PLR ne refusera pas l'entrée en matière, car il n'est pas contre le principe de l'école, mais demandera une deuxième lecture.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, annonce d'emblée que son groupe est favorable au projet de construction d'une école. Elle relève l'exemplarité du projet en termes de durabilité, d'utilisation du bois et de possibilités d'agrandissement et espère qu'enseignants et direction d'école ont été impliqués dans le processus. Mme Jardin exprime cependant quatre regrets à la lecture du message : le plan de mobilité peu abouti, la

coûteuse location de containers transitoires, la sollicitation possiblement lacunaire de subventionnements et enfin le dépôt de la demande du permis de construire avant la votation populaire.

**Mme Laurence Studer**, UDC, a demandé un avis de droit pour s'assurer qu'elle peut intervenir dans ce débat en tant que voisine. Elle s'interroge sur l'utilité des trois ateliers participatifs durant lesquels les voisins ont demandé que l'école soit plus éloignée des maisons d'habitation et que les places de parc du Gros Pré soient maintenues. Elle cite les exemples de la place Roland-Béguelin et de l'Écoquartier, où des démarches participatives ont également eu lieu pour aboutir à du mécontentement. Elle prédit des oppositions. Tout en précisant ne pas être contre l'école, Mme Studer demande, à l'instar du PLR, une modification du message.

**M. Grégoire Mertenat**, PDC-JDC, soutient avec son groupe la construction de treize classes d'école pérennes à l'ouest de la ville. Il comprend les objections des riverains, qui méritent d'être prises en compte, mais rappelle que les bénéficiaires de ce bâtiment sont les élèves et que ces derniers ont besoin de salles de classe adaptées. Les réserves de M. Mertenat portent sur la rédaction du message aux électeurs. Avec beaucoup de détails, de termes techniques, de normes spécialisées même dans la section « L'essentiel en bref », le sujet n'est selon lui pas présenté de manière suffisamment concise et efficace. Au-delà de ces remarques sur la forme, le PDC-JDC soutient le contenu du message et encouragera le corps électoral à l'accepter.

**M. Pierre Brulhart**, PS, ne doute pas de la nécessité d'une nouvelle école à cet endroit pour la rentrée 2026 et son groupe dans sa large majorité soutiendra le message. La planification par étapes lui semble appropriée, à savoir d'abord l'école et ensuite les autres éléments. La cantine, la crèche, les logements, le parking ne sont pas à l'ordre du jour de la discussion de ce soir. Le plan de mobilité, cependant, doit selon lui être autre chose qu'un plan alibi, le coût de 500'000 francs pour des structures provisoires semble élevé et le message n'est pas très clair au sujet des toitures. Pour le reste, la qualité énergétique du bâtiment, la qualité durable des matériaux utilisés ou le partenariat avec la Bourgeoisie pour le bois sont salués. M. Brulhart n'a pas bien compris quelles corrections étaient demandées par M. Chételat et attend d'entendre les propositions pour, éventuellement, entrer en matière sur une deuxième lecture.

**M. Marc Ribeaud**, PS, en minorité dans son groupe, ne soutient pas le message tel que proposé au peuple. Il ne comprend pas, en particulier, pourquoi ce n'est pas le responsable des écoles qui s'expose pour justifier le projet. Que ce soit UETP qui le fait reflète selon lui la priorité du Conseil communal : les bâtiments, les constructions avant les services. Ce point de vue, M. Ribeaud a de la peine à le partager. Depuis l'esquisse du projet en 2015, bien des choses ont évolué. Les effectifs scolaires, au mieux, stagnent et la projection de + 2500 habitants en 2030 ne semble pas en voie de réalisation, bien au contraire. Le Canton cherchant par ailleurs par tous les moyens à raboter les dépenses, il se demande si la subvention est vraiment garantie. Pour ce qui est de la Commune, les effets à moyen terme de la RFFA, du covid et de la guerre en Ukraine sur les comptes sont inconnus et il n'y a ni budget 2023 ni programme de législature avec un budget global pour les cinq ans à venir. Considérant le plan climat et les nombreux bâtiments vides à Delémont, une nouvelle construction est-elle justifiable ? Ne faut-il pas en priorité optimiser l'utilisation des bâtiments cantonaux et communaux, y compris ceux acquis dernièrement au sud des voies ? D'autres questions restent ouvertes, telles que l'école à journée continue ou cette possible extension du bâtiment. Elles auraient selon le conseiller de Ville dû être plus largement et mieux traitées dans ce message.

**M. Emmanuel Koller** répond aux diverses interventions. La Commission d'école, la direction d'école et les enseignants ont bel et bien participé à des séances de travail, auxquelles il a lui-même pris part. Il a aussi assisté à un atelier participatif au cours duquel le projet a été présenté de manière transparente aux habitants. La principale demande de ces derniers était d'éloigner un peu le bâtiment de la route, une demande malheureusement irréalisable en raison de contraintes architecturales et de coûts supplémentaires. Le voisinage aura encore la possibilité de s'exprimer lors du dépôt de permis de construire. Le sujet sensible du stationnement sera débattu dans le cadre du plan spécial, plusieurs variantes peuvent être analysées, elles devront l'être aussi sous l'angle de la mobilité, du renforcement de la mobilité douce pour compenser la perte en places de parc. Quant aux places nécessaires à d'éventuels futurs logements, des financements publics-privés devront être envisagés, mais ce n'est pas le débat de ce soir. Par rapport aux subventions, UETP a fait toutes les demandes nécessaires, y compris auprès de Lignum pour le bois, mais sans possibilité de subventionnement supplémentaire. Enfin, concernant la période transitoire de 34 mois, des pistes seront explorées du côté des locaux vides pour éviter d'avoir à louer ces coûteux containers, mais sans perdre de vue l'intérêt des élèves, car de mauvaises expériences ont été faites par le passé dans des lieux inappropriés à l'enseignement.

**Mme Laurence Studer**, UDC, revient sur la hauteur du bâtiment projeté, qui reste une inconnue. Elle aimerait une réponse claire sur la hauteur initiale et la hauteur après l'éventuel ajout d'un étage. Ce qu'elle a bien compris en revanche, c'est que le futur bâtiment sera encore plus proche de la route que l'est le bâtiment existant.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, apprécie la grille d'évaluation relative au plan climat, désormais systématiquement appliquée aux dossiers soumis au Conseil de Ville. Cette grille donne une bonne idée de la ligne suivie, mais elle sert surtout pour l'heure à montrer le côté « bon élève » des services communaux, en l'absence du plan climat en question. Mme Robert-Charrue Linder interpelle donc le Conseil communal sur l'avancement de ce plan climat. Elle rejoint M. Mertenat dans son sentiment que le chapitre introductif du message, « L'essentiel en bref », pourrait être plus facile à lire et à comprendre et annonce le dépôt, ce soir même, d'une motion en ce sens. Elle s'interroge enfin sur la formulation du point 5.2, qui peut laisser entendre que les procédures d'appel d'offres ne sont faites conformément aux bases légales que parce que la subvention cantonale en dépend.

**M. Pierre Chételat**, PLR, a pris bonne note qu'on ne résoudrait pas le problème du parking ce soir. Il souhaite tout de même, afin que la volonté exprimée en son temps par le Conseil de Ville soit respectée, une modification du point 3, 5<sup>ème</sup> paragraphe, 4<sup>ème</sup> phrase, afin que le parking souterrain soit mentionné dans le message. Il conclut en disant craindre une levée d'oppositions lors du dépôt du permis de construire, du fait de la proximité de l'école avec la route.

**M. Jude Schindelholz**, PS, est pour ne pas se figer sur le parking souterrain, même si effectivement le Conseil de Ville avait pris cette option précédemment. M. Schindelholz estime que l'assemblée n'avait alors pas toutes les données en main. Selon ses calculs, un parking souterrain coûte à peu près 40'000 francs la place, donc huit millions de francs pour 200 places gratuites. La Ville en a-t-elle les moyens ? D'un point de vue environnemental, un tel aménagement mange des quantités phénoménales de béton, ce sera peut-être un élément à prendre en compte dans le plan climat.

**Mme Laurence Studer**, UDC, évoquant le parking, se demande « à quoi sert » ce Conseil de Ville dont les décisions ne sont pas prises en compte dans les messages. Elle demande par ailleurs des preuves qu'une construction un peu plus en retrait de la route coûterait plus cher, ce dont elle doute très fortement.

**M. Pierre Chételat**, PLR, évalue pour sa part à 25'000 francs le coût de construction d'une place en parking souterrain et pense que ce ne sera pas à la Commune de payer cette infrastructure, mais à un promoteur qui en recevra le mandat. Un parking souterrain aurait comme avantage de dégager de la place en surface pour ériger le bâtiment un peu en retrait vers le sud.

**M. Emmanuel Koller** estime la hauteur de l'école à onze mètres, mais c'est le permis de construire qui précisera cet élément. Concernant le plan climat, une bonne partie des mesures ont déjà été entreprises ou appliquées, mais un retour sur l'avancée de ce plan au Conseil de Ville est effectivement souhaitable. Au sujet du message, M. Koller reconnaît lui aussi le côté technique du message. Pour le parking, la meilleure option reste à trouver et le conseiller communal propose de maintenir les deux scénarios dans le message.

**DÉCISION** : la proposition de M. Pierre Chételat de modifier le dernier paragraphe de la page 3 comme suit : « À plus long terme, dans le cadre du plan spécial qui sera soumis au Conseil de Ville, un parking souterrain sera construit » est refusée par 19 voix contre 17. Il y a 2 abstentions.

**DÉCISION** : le crédit de Fr. 13'500'000.- en faveur de la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers est accepté par 28 voix contre 3. Il y a 6 abstentions.

## 7. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATIONS ET TABLEAU DES MODIFICATIONS**

**M. Maël Bourquard**, PS, demande une prolongation du temps de parole.

**DÉCISION** : la prolongation du temps de parole est acceptée.

**M. Maël Bourquard** annonce que son groupe est favorable à une réévaluation des rémunérations du Conseil communal, car la complexité des dossiers a augmenté ces dernières années. Il refusera cependant l'entrée en matière, car le message manque de transparence sur les temps de travail, sur les cahiers des charges, sur les rémunérations extérieures. Quatre questions se posent selon M. Bourquard : quels sont les vrais taux de travail ? Quelles sont les vraies rémunérations ? Que sont ces dépassements de crédits qui apparaissent dans les comptes à la rubrique du Conseil communal ? Pourquoi le message ne porte-t-il que sur l'article 1 du règlement, soit les salaires ? Son impression est qu'une entente a été trouvée sous la pression de l'UDC qui menaçait de lancer un référendum. Le PS attend des informations sur les dépassements de rubriques, veut un message qui reprenne l'entier du règlement, demande des renseignements sur les cahiers des charges et souhaite des explications sur les taux de travail. S'estimant dans l'incapacité de faire des

propositions dans la discussion de détail, le groupe refuse donc l'entrée en matière et invite le Conseil communal à revenir avec une refonte complète du règlement.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande une prolongation du temps de parole.

**DÉCISION** : la prolongation du temps de parole est acceptée.

**M. Pierre Chételat**, PLR, juge que tout le processus a été mené à l'envers. On devait commencer par modifier le règlement supérieur, le ROCM, puis le règlement du Conseil de Ville, puis le règlement sur les indemnités. Au lieu de quoi on s'est livré à du bricolage sur les trois règlements pour arriver au débat de ce soir. Moins de deux mois après la votation populaire, le Conseil communal demande déjà une augmentation au Conseil de Ville, qui n'a même pas encore vu le budget 2023. M. Chételat salue la position du PS dans ce dossier, tout en craignant que ce parti demande encore plus à l'avenir. Pour ce qui est des dépassements de rubriques, il indique que la CGVC livrera ses observations après qu'elle se sera réunie. Le PLR refuse l'entrée en matière.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, dit sa satisfaction de voir arriver ce projet concret pour une rémunération correcte du Conseil communal. Le message donne selon elle les informations nécessaires pour cerner les tâches habituelles et la charge moyenne de travail des conseillers communaux et du maire. En revanche, les deux dernières années ont montré qu'il y a parfois des imprévus : la pandémie, Clair-Logis ou Régiogaz, mais aussi des suppléances de longue durée et des chefs de service en arrêt de travail. Mme Maitre-Schindelholz indique que la CGVC a toujours questionné les dépassements de crédits de la rubrique du Conseil communal et qu'elle a toujours reçu des explications correctes de la part du caissier ou de la fiduciaire. Elle doute qu'il y ait un bon moment pour demander une augmentation de salaire et, de son point de vue, il n'y a plus à tergiverser sur la nécessité de l'accorder. En politique il est difficile de tout comptabiliser, ou alors on fixe un petit montant de base et on remplit des feuilles Excel avec chaque déplacement, chaque séance. Le tableau comparatif indique bien, selon elle, que Delémont est dans la moyenne d'autres communes de même importance, en tenant compte d'une part de travail de milice qui est tout à l'honneur du Conseil communal. Le PCSI accepte la modification proposée.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, indique que son groupe est acquis à la volonté de valoriser la fonction du maire et des conseillers communaux, mais souhaite une transparence complète, afin que chaque groupe politique puisse se positionner en fonction. Le groupe refuse l'entrée en matière et demande qu'une nouvelle version de ce message soit réalisée en reprenant l'entier du règlement sur les indemnités et, pourquoi pas, que cela se fasse dans le cadre de la révision totale du ROCM afin d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement communal. Le nouveau message doit pour Mme Robert-Charrue Linder inclure les éléments nécessaires à sa compréhension, notamment un cahier de missions pour le maire et les conseillers communaux, un taux clairement défini hors travail de milice, une liste complète des indemnités et autres jetons de présences annexes perçus par les membres de l'Exécutif et le montant annuel que cela représente.

**Mme Laurence Studer**, UDC, rejoint les opinions exprimées par Mme Robert-Charrue Linder et MM. Bourquard et Chételat. Elle demande à son tour de la clarté avant toute prise de décision et refuse l'entrée en matière.

**M. Maël Bourquard**, PS, dit sa satisfaction d'apprendre que la CGVC a pris position sur les dépassements de crédits, mais il attend de savoir quels sont précisément ces montants et qui a les compétences financières pour adjuger des prestations supplémentaires à un conseiller communal. Il répond à M. Chételat que le PS n'a jamais dit quel seuil, quel salaire il voulait pour les membres de l'exécutif.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, rappelle que c'est le Conseil de Ville qui accepte les comptes et que chacun peut s'intéresser aux dépassements. Elle estime qu'on fait un procès d'intention au Conseil communal, qui est finalement peu payé, et elle trouve cela désolant.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, est bien d'avis que toute tâche mérite salaire mais qu'on doit savoir exactement de quoi est composé le salaire. Ce ne sont selon lui pas des questions indues que de demander qui reçoit combien et d'où, via la fonction de membre du Conseil communal. Les réponses n'étant pas claires sur ces sujets, il invite à refuser l'entrée en matière.

**M. Marc Ribeaud**, PS, est en partie d'accord avec ce qu'a dit Mme Maitre-Schindelholz. Tant la CGVC que les membres du Conseil de Ville auraient pu poser des questions. Cependant, en regardant les comptes communaux, c'est un peu difficile de le voir, il y a trois niveaux. Le niveau de ce qu'on appelle le salaire, pour lequel on paie aussi une cotisation au FRED et à diverses assurances, et cela apparaît clairement dans les comptes. Mais il y a aussi les participations, que ce soit au SEOD ou à n'importe laquelle des quelque dix institutions qui rémunèrent les représentants du Conseil communal ou de l'administration qui y travaillent.

Troisième élément, il y a les mandats que le Conseil communal se distribue à lui-même en quelque sorte. Ces mandats peuvent être assez importants et M. Ribeaud ne prétend pas qu'ils sont inutiles. Étant donné que les personnes en cause connaissent bien les dossiers, les rapports, les sociétés, il est sans doute efficace de leur distribuer ces mandats, mais cela devrait figurer dans une ou deux lignes du règlement. Le conseiller de Ville invite le Conseil communal à procéder assez rapidement à une nouvelle mouture pour clarifier ces rapports.

**M. Damien Chappuis**, maire, demande un dépassement de temps de parole.

**DÉCISION : le dépassement du temps de parole est accepté.**

**M. Damien Chappuis** a un peu l'impression de se trouver sur le banc des accusés. Il dit sa surprise que des partis représentés au Conseil communal s'opposent au message présenté ce soir, surprise que l'objet soit renvoyé vers les commissions où il a été modifié moult fois. Des cinq points de désaccord initiaux, un seul demeurerait disputé avant le Conseil de Ville ce soir, soit les pourcentages, les heures supplémentaires, les mandats et autres. Mais à aucun moment dans les commissions les commentaires n'ont été aussi virulents qu'à cette tribune. Il n'y a rien de pire, aux yeux du maire, qu'un refus d'entrer en matière. Des dépassements de crédits sont passés devant la CGVC, devant le Conseil communal, devant le Conseil de Ville, sans susciter trop de questions. Toutes les informations auraient pu être données aux commissions. Elles figurent sur le site internet, 50 francs par séance et 45 centimes du kilomètre à l'AJC, 200 ou 300 francs par séance à la SACEN, etc. M. Chappuis indique que l'ensemble des indemnités externes à la fonction sont données directement aux membres du Conseil communal. Si le souhait est qu'elles reviennent à la Municipalité et que les salaires soient adaptés en conséquence, cette proposition peut être faite. Négociation il y a eu pour arriver à cette proposition de taux de travail de respectivement 80% et 40%. Mais on peut aussi avancer avec la volonté qu'il n'y ait plus de dépassements dans le règlement. Le maire a de la peine à entendre qu'on pourrait augmenter le temps de travail et pas la classification, qu'un membre de l'Exécutif pourrait ne pas être rémunéré au moins au niveau d'un chef de service. Quant au fait que la demande d'augmentation arrive ce soir, juste avant le budget, M. Chappuis rappelle que ce règlement est en discussion depuis longtemps, et que s'il n'arrive que ce soir au Conseil de Ville, c'est parce qu'il y a eu des divergences dans les commissions et qu'il fallait trouver des consensus. Il a compris que l'entrée en matière serait refusée et il continuera à travailler, « parce que c'est ce qui m'anime ».

**DÉCISION : l'entrée en matière est refusée par 26 voix contre 11. Il y a 1 abstention.**

## 8. **RÈGLEMENT CONCERNANT LES RESTRICTIONS D'ILLUMINATION DES ENSEIGNES ET VITRINES**

**Mme Laurence Studer**, UDC, est pour inciter à économiser l'électricité, mais ne comprend pas comment faire appliquer ce règlement. Faudra-t-il un policier supplémentaire ? Est-ce que les contrevenants seront sanctionnés ? Elle n'y voit pas très clair.

**M. Christophe Günter**, PLR, n'est pas sûr que le règlement corresponde à la volonté exprimée lors du processus participatif, doute qu'il soit conforme au droit supérieur du point de vue de la stratégie énergétique et estime qu'il bafoue la liberté des commerces. Il recommande donc son rejet dès l'entrée en matière.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** rappelle les principes d'une démarche participative, qui doit intégrer les avis de tout le monde, experts compris. Elle explique que ce règlement doit anticiper d'éventuelles restrictions pour faire des économies d'énergie, parce que la stratégie actuelle demande des économies ici et maintenant. La Ville n'est pas soumise à la législation supérieure, sauf en cas de pénurie où il reviendrait au Conseil fédéral de prendre la main, il est donc possible de mettre en place un règlement communal avec ces restrictions d'illumination d'enseignes et vitrines sur le domaine privé. Ce n'est pas réalisable dans le domaine public parce qu'il y a la loi cantonale, laquelle doit être révisée et de ce côté-là, il est donc judicieux d'attendre cette révision.

**DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 30 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.**

**Mme Laurence Studer**, UDC, demande pourquoi on n'attend pas les injonctions fédérales. Courroux ne fait pas comme Delémont, Courtételle non plus, Delémont sera de nouveau celle qui fait des contrôles moyennant du personnel. Mme Studer est pour attendre que le Conseil fédéral dise « éteignez vos vitrines ».

**M. Christophe Günter**, PLR, martèle que la Confédération invite tout le monde, commerces compris, à économiser l'électricité mais qu'elle ne demande à personne d'édicter un règlement pour faire éteindre les lumières. M. Günter invite la Commune à économiser sur ce qu'elle consomme, mais à ne pas s'occuper de l'électricité du voisin. Inciter oui, réglementer non.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, soutient à 100% la proposition du Conseil communal et propose deux modifications. À l'article 1, elle propose « prend », au lieu de « entend prendre », ce qui lui semble plus net. À l'article 3, elle propose « une entreprise, un commerce, une institution », à la place « d'entreprise », car le règlement doit pouvoir s'appliquer à un maximum d'entités, publiques ou privées. Une école n'a pas davantage de raisons d'illuminer le ciel la nuit qu'un commerce.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, souhaite des précisions, à l'article 6, sur les dérogations pour motifs impérieux. Il demande comment s'effectueront le contrôle et l'application de sanctions.

**Mme Laurence Studer**, UDC, observe que « soit on incite, soit on règlemente ». Et si on règlemente, il faut aller au bout de la démarche et couper alors la lumière à la patinoire, aux terrains de football, ne discriminer personne. Mais il faudra selon elle du personnel pour les contrôles.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, invite Mme Studer et M. Frein à faire confiance à la capacité de délation des gens. Les gens savent téléphoner à la police, à quelqu'un qu'ils connaissent et ainsi de suite, pour s'assurer qu'on a bien constaté quelque chose qui ne convient pas.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, demande une estimation chiffrée des économies réalisables grâce à l'application de ce règlement. Il demande aussi quelle serait la perte des SID qui fournissent l'énergie.

**M. Christophe Badertscher**, PS, observe que les gens, chez eux, ne laissent pas tellement les lumières allumées pour faire la publicité de leur maison. Mais dans les commerces, la nuit, il y a de la lumière, beaucoup, et qui ne sert à rien. Même la journée des écrans sont allumés, car les écrans ont remplacé les affiches. Un règlement serait le bienvenu.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** répond que les économies sont demandées à la Ville en sa qualité de distributeur. Les privés reçoivent l'information du Conseil fédéral en tant que consommateurs mais la Ville, en tant que distributeur, doit rendre des comptes à la Confédération avec le plan OSTRAL. Elle doit définir les mesures rapidement applicables pour faire des économies, avant même que l'on parle de restrictions, de contingentement ou de délestage. L'extinction des vitrines et enseignes entre minuit et 6h en fait partie. Il n'est pas prévu d'engager du personnel pour faire ces contrôles. Les SID ont des services de piquet et il leur est facile d'avoir l'œil sur tout ce qui se passe au niveau de l'éclairage. Difficile en revanche d'estimer les économies, ce sont les propriétaires qui les verront sur leurs factures. Des amendes sont prévues, mais Mme Macchi-Berdat espère que les personnes prendront les devants pour s'équiper de minuteries ou faire de petits réglages qui seront vite compensés par la baisse de la consommation. Par rapport à l'éclairage des installations sportives, la réflexion est en cours pour compléter le règlement, mais il y a des partenaires à consulter. Le règlement se veut évolutif et la conseillère communale ne partage pas l'avis de Mme Rohner sur l'article 1. Cet article explique le but du règlement et non pas l'action de la Municipalité, qui est développée dans les articles suivants. La modification demandée à l'article 3 lui convient.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, retire la proposition de modification de l'article 1 et maintient la proposition de modification de l'article 3.

**DÉCISION** : la proposition de Mme Magali Rohner de préciser, à l'art. 3 « une entreprise, un commerce, une institution », est acceptée par 26 voix contre 5. Il y a 7 abstentions.

**DÉCISION** : le règlement concernant les restrictions d'illumination des enseignes et vitrines est accepté par 29 voix contre 6. Il y a 3 abstentions.

#### 9. RÈGLEMENT RELATIF AU RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ET À LA REPRISE DE L'ÉNERGIE PRODUITE (RIPE)

**DÉCISION** : le règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise d'énergie produite (RIPE) est accepté par 35 voix, sans avis contraire. Il y a 2 abstentions.

#### 10. CRÉDIT-CADRE 2023-2027 DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 1'950'000.- (HT) POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES DE DISTRIBUTION ET L'APPAREILLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

**Mme Laurence Studer**, UDC, votera pour le crédit-cadre, mais trouve choquant qu'en une soirée, le Conseil de Ville doive se prononcer sur quelque vingt millions de francs.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** précise que les crédits-cadres sont prévus pour une législature de cinq ans et qu'il est donc normal qu'ils soient importants.

**DÉCISION** : le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'950'000.- (HT) pour le renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable est accepté par 37 voix.

**11. CRÉDIT-CADRE 2023-2027 DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 1'800'000.- (HT) POUR LA RÉALISATION DE NOUVELLES STATIONS TRANSFORMATRICES**

**DÉCISION** : le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'800'000.- (HT) pour la réalisation de nouvelles stations transformatrices est accepté par 37 voix.

**12. CRÉDIT-CADRE 2023-2027 DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 1'200'000.- (HT) POUR LE DÉPLOIEMENT DES STATIONS DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À DELÉMONT**

**M. Christophe Günter**, PLR, pense que le crédit pourrait être réduit de moitié car l'équipement de 35 places au lieu de 70 lui semble suffisant. Une borne peut facilement charger deux voitures sur une journée, mais il faut prévoir un système qui facture non seulement l'électricité mais aussi le temps d'utilisation de la place de parc. Par ailleurs, M. Günter n'a vu aucune information statistique dans le message au sujet des douze bornes déjà installées. Le taux d'utilisation, l'utilisation selon l'emplacement, le rendement, ces informations doivent pouvoir s'obtenir et mériteraient de figurer dans le message. Le PLR refuse l'entrée en matière.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** comprend le souci du conseiller de Ville mais explique que les SID ne sont pas ici le maître d'ouvrage. Les CFF les ont approchés pour bénéficier de leur savoir-faire au niveau de la pose et de la gestion des bornes, mais ce sont eux qui gèreront les temps sur le parking. Font-ils payer la place en plus de l'électricité, Mme Macchi-Berdat ne peut pas le dire. Ce qu'elle sait, c'est que sur les places publiques les tarifs facturés couvrent tous les frais.

**DÉCISION** : l'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.

**M. Christophe Günter**, PLR, demande si les places équipées de bornes seront accessibles aux véhicules à combustion.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** ne sait pas. Ce qu'elle sait, c'est que les CFF inaugurent ici leur concept de places électriques. Ils le déploieront progressivement, en fonction de l'intérêt que manifesteront leurs clients pour ces bornes de recharge. Son impression est tout de même que ces places seront réservées aux voitures hybrides ou électriques.

**DÉCISION** : le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 1'200'000.- (HT) pour le déploiement des stations de recharge publiques pour véhicules électriques à Delémont est accepté par 31 voix contre 5. Il y a 1 abstention.

**13. CRÉDIT-CADRE 2023-2027 DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 400'000.- (HT) POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES**

**DÉCISION** : le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 400'000.- (HT) pour le développement et la gestion des compteurs électriques est accepté par 37 voix.

**14. CRÉDIT-CADRE 2023-2027 DES SERVICES INDUSTRIELS DE FR. 300'000.- (HA) POUR LA MISE EN CONFORMITÉ, L'ENTRETIEN ET LE DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME SMART-METER DU PARC DES COMPTEURS DE GAZ NATUREL**

**DÉCISION** : le crédit-cadre 2023-2027 des Services industriels de Fr. 300'000.- (HT) pour la mise en conformité, l'entretien et le déploiement du système Smart-Meter du parc des compteurs de gaz naturel est accepté par 37 voix.

**15. DEMANDES DE CRÉDIT POUR DES INVESTISSEMENTS À RÉALISER EN 2023 (LIMITE DE FR. 20'001.- À 200'000.-)**

**M. Pierre Chételat**, PLR, refuse l'entrée en matière car il est d'avis que ce message doit être traité en même temps que le budget 2023 ou après, mais en aucun cas avant. Il reviendra selon lui à la prochaine composition du Conseil de Ville de décider.

**M. Damien Chappuis**, maire, veut bien admettre qu'on se pose la question par rapport au changement de législature, mais au niveau légal du terme, avant ou après, cela n'a aucun lien avec le budget communal de la Ville de Delémont.

**DÉCISION** : l'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 7. Il y a 1 abstention.

**A. Renouvellement de la téléphonie de l'Administration communale et des écoles primaires**

**M. Marc Ribeaud**, PS, observe que ce changement de téléphonie implique de grands investissements au niveau du matériel, il ne s'agit pas simplement de changer un abonnement, il faut adapter le matériel au nouvel abonnement. Est-on sûr que l'offre, en termes de coûts générés chaque année pour l'usage de ce système, est pérenne ?

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que dans ce type de contrat, le renouvellement du matériel se fait sous forme de *leasing*. Si le matériel tombe en panne ou s'il doit être changé, les mises à jour nécessaires sont faites sur les crédits à disposition.

**B. Acquisition de deux machines de mise sous pli**

**M. Marc Ribeaud**, PS, demande pourquoi deux plieuses sont nécessaires, alors que la tendance va vers moins de courrier papier.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** explique que les SID, avec 9000 clients, ont une grande quantité de courrier à envoyer, c'est le service qui envoie le plus de courrier régulièrement, en partie parce que les bases légales obligent à envoyer les factures par papier. Les clients peuvent demander la facture électronique, mais la version papier restera. Et il y a beaucoup de demandes pour des informations au travers de la facture. Le courrier reste donc un moyen de communication important, surtout en cette période où il faut faire passer des messages.

**C. Acquisition d'un véhicule eau-gaz**

**D. Acquisition et aménagement d'un véhicule léger à Espace-Jeunes**

**M. Michel Friche**, PLR, juge cet achat inapproprié et non prioritaire par les temps que vivent les deniers publics. Aller à la rencontre des jeunes en véhicule automobile n'est en outre pour lui pas un bon signal pour ceux que l'on encourage à sortir de la sédentarité, à bouger plus, à se déplacer à pied. Si des besoins se font sentir pour le transport ponctuel de matériel ou de personnes, il se trouvera bien dans le parc véhicules communal un utilitaire qui fera l'affaire, conclut M. Friche. Le PLR rejette cet objet.

**M. Christophe Badertscher**, PS, pense que 50'000 francs pour la jeunesse, ce n'est pas dispendieux. La méthode « aller vers » est de plus en plus nécessaire pour soutenir la jeunesse. Le PS approuve le crédit et compte sur l'équipe de CSJL pour faire une utilisation la plus raisonnable possible de ce véhicule.

**Mme Jeanne Beuret** rappelle que le covid a marqué les jeunes et qu'il faut sortir des locaux de l'ARTsenal pour aller à leur rencontre. Il est devenu plus difficile de faire bouger la jeunesse, d'où cette volonté de se rendre là où elle se trouve. Un véhicule, qui coûtera peut-être moins de 50'000 francs, permettra de proposer des activités directement dans les quartiers.

**E. Installation de la frise de Pitch Comment**

**DÉCISION** : le crédit A, Renouvellement de la téléphonie de l'Administration communale et des écoles primaires, pour un montant de Fr. 170'000.-, est accepté par 36 voix.

**DÉCISION** : le crédit B, Acquisition de deux machines de mise sous pli, pour un montant de Fr. 62'000.-, est accepté par 31 voix. Il y a 5 abstentions.

**DÉCISION** : le crédit C, Acquisition d'un véhicule eau-gaz, pour un montant de Fr. 80'000.-, est accepté par 27 voix contre 4. Il y a 4 abstentions.

**DÉCISION :** le crédit D, Acquisition et l'aménagement d'un véhicule léger à Espace-Jeunes, pour un montant de Fr. 50'000.- est accepté par 19 voix contre 13. Il y a 4 abstentions.

**DÉCISION :** le crédit E, Installation de la frise de Pitch Comment, pour un montant de Fr. 50'000.-, est accepté par 35 voix.

**16. Dépassement budgétaire de Fr. 220'000.- en 2022 pour l'octroi d'une subvention complémentaire destinée à la réalimentation des fonds propres de la Fondation Clair-Logis**

Ce point est reporté.

**17. Réponse à la motion 5.08/21 - « De l'énergie renouvelable par et pour les Jurassiens, également avec nos déchets verts », PS, M. Marc Ribeaud**

Ce point est reporté.

**18. Réponse à la motion 5.09/21 - « Chauffer les terrasses des restaurants de manière exceptionnelle, et avec une approche durable »", PCSI, M. Alexandre Kaiser**

Ce point est reporté.

**19. Divers**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées :**

- **Motion 5.13/22** - « Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de Ville au corps électoral », Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **Motion 5.14/22** - « 30 km/h, que veut le peuple ? », PLR, M. Christophe Günter
- **Question écrite 2.10/22** - « Est-ce qu'on roule trop vite à Delémont ? », PLR, M. Christophe Günter

La séance est levée à 22h45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La secrétaire parlementaire :

Gaëlle Frossard

Catherine Friedli

Delémont, le 20 décembre 2022